

### ZONES INONDABLES

Vu pour être annexé à  
mon arrêté de ce jour  
à Nîmes, le **23 AVR. 2001**

### Haut Vidourle

Communes de :  
Bragassargues, Canaules et Argentières, Conqueyrac, Liois,  
Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,  
St-Jean de Creulon, St-Nazaire des Gardes, Sauve.  
Pour le Préfet,  
et par délégation,  
L'Attaché Chef de bureau  
Didier DELOUCHE

### P. P. R. Plan de Prévention des Risques


### DOSSIER D'APPROBATION Commune de Conqueyrac (Nord) Plan de délimitation (1/5 000 ème)

Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000
Procédure	Préparation	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux
				Approbation

Le VIDOURLE  
B.V. 83 km<sup>2</sup> au droit du barrage  
B.V. 70 km<sup>2</sup> à l'amont de la retenue

**LEGENDE**  
Echelle 1/5 000ème

- Limite de zone inondable
- Profil de crue de référence
- 20,64 m NGF Cote de crue de référence
- Ecoulements



Niveau des Plus Hautes Eaux  
dans la retenue : 126,50m NGF

Barrage de Conqueyrac  
(D.U.P. de 05.01.87)  
**Plan 2.12**  
SAUVE (Ouest),  
QUISSAC (Nord-Est),  
BRAGASSARGUES

Ruisseau des Passines  
(B.V. 4,5 km<sup>2</sup>)

Ruisseau de Ceyrac